



Communiqué de presse  
Paris, le 27 mars 2023

## **Attribution de l'appel d'offres éolien en mer au large de la Normandie : Une bonne nouvelle pour la France, mais l'accélération doit commencer dès maintenant**

**Le Gouvernement a désigné, ce lundi 27 mars, le lauréat de l'appel d'offres n°4 au large de la Normandie, dit « Centre Manche 1 » (1 GW – éolien en mer posé) : il s'agit du consortium formé par EDF Renouvelables et Maple Power.**

**Au terme d'une procédure initiée en 2020 par un débat public portant sur une zone d'environ 10 000km<sup>2</sup>, réduite ensuite à 183km<sup>2</sup> pour ce projet, suivie d'un dialogue concurrentiel lancé en janvier 2021, le Gouvernement alloue environ 1GW de capacité, contribuant ainsi à la décarbonation de notre énergie, à notre sécurité d'approvisionnement et à la réindustrialisation du pays.**

**Ce projet a été attribué à un tarif inférieur à 45€/MWh (hors raccordement) – ce qui démontre une nouvelle fois la robustesse de la filière, tant aux niveaux technique qu'économique. Pour la filière néanmoins, un délai de 4 ans pour attribuer un projet devient désormais un luxe que nous n'avons plus, et la France se doit de faire mieux dès à présent.**

### **Une filière compétitive et créatrice d'emplois locaux**

La filière éolienne française compte plus de 25 000 emplois sur le territoire national, dont environ 6200 générés par l'éolien en mer. Elle aspire à atteindre 20 000 emplois liés à l'éolien offshore à horizon 2035, et ce projet normand a pleinement vocation à y contribuer.

Pour mémoire, plusieurs grands industriels de la filière ont établi des sites de production d'éoliennes en mer, à l'instar de Siemens Gamesa (production de pales et de nacelles) au Havre, et de General Electric (production de pales) à Cherbourg. Le tissu socio-économique normand est déjà engagé dans la mise en œuvre des premiers projets éoliens en mer tels que Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc et Dieppe-Le Tréport, attribués en 2012 et 2014, et aujourd'hui en phase de construction. Ce projet d'une nouvelle génération profitera aux acteurs du territoire, et s'inscrit plus largement dans les objectifs du Pacte éolien en mer conclu entre l'Etat et la filière pour viser une cinquantaine de parcs en service d'ici 2050. Le potentiel de la Manche est, à cet égard, majeur pour y parvenir.

### **La France réussira son pari de la décarbonation, de sa souveraineté énergétique et de la réindustrialisation qu'en tenant strictement ses engagements, notamment calendaires**

La France a définitivement fait le choix de développer l'éolien en mer. Si elle a développé plus tardivement ses projets, elle constitue aujourd'hui une base industrielle de premier plan à l'échelle européenne, puisqu'elle possède déjà 1/3 des capacités européennes de production d'éoliennes en mer et de sous-stations électriques. Cet outil de production, gage d'une indépendance énergétique et d'une souveraineté industrielle, ne sera pérennisé et développé qu'à condition de tenir les engagements en termes de volumes et de calendrier d'attribution dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Chaque nouveau projet a en moyenne 2 à 3 ans de retard : ceci est contraire au développement d'une industrie locale compétitive et saine.

Les réformes législatives récentes (loi d'accélération des ENR) et à venir (projet de loi industrie verte) ont permis ou permettront de renforcer et de sécuriser le cadre de développement. L'Etat doit maintenant piloter au plus près les missions qui lui incombent (dont l'attribution des AO dans les délais fixés), au risque de continuer à manquer ses objectifs de décarbonation et de

réindustrialisation. La filière est prête à relever l'ensemble de ces défis, d'autant plus qu'elle a déjà montré qu'elle tenait ses engagements, notamment en termes d'emplois et de retombées locales.

**Anne-Catherine de Tourtier, Présidente de France Energie Eolienne, déclare :** « *Nous nous réjouissons de l'attribution de cet appel d'offres éolien en mer, qui confirme la grande compétitivité de la filière. Ce projet va s'ancrer au sein du territoire le plus pourvoyeur d'emplois liés à l'éolien offshore en France, la Normandie. Alors que la loi d'accélération des énergies renouvelables est entrée en vigueur, il est absolument fondamental d'accélérer le déploiement de l'éolien en mer, sur la base d'une planification spatiale maritime intégrée et exhaustive, et surtout, de tenir les calendriers prévus : 3 années se sont écoulées entre le début de la procédure de débat public et l'attribution du projet, c'est dans la réduction de ces délais et l'augmentation des volumes que la volonté d'accélérer et de développer l'industrie française doit se faire sentir. La France n'a attribué aucun d'appel d'offres offshore entre juin 2019 (Dunkerque) et mars 2023, soit près de 4 ans. Pour tenir les engagements fixés dans le cadre du Pacte éolien en mer, et donc marquer une réelle accélération, la France doit maintenant attribuer 2GW de projet chaque année, car le compte à rebours climatique et énergétique a commencé depuis longtemps. Pour rappel, le gouvernement s'est engagé à l'attribution de 11 GW de projets d'ici la fin du quinquennat. Accélérons !* ».

**A propos de France Energie Eolienne :**

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

**Contacts presse :**

**Agence Hopscotch**

Mina Rémésy

06 60 22 11 07

[mremesy@hopscotch.fr](mailto:mremesy@hopscotch.fr)

**France Energie Eolienne**

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

[mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr](mailto:mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr)